



ÉQUIPE INTERVENTION JEUNESSE

1) La recherche-action, phase I, de Lemay (2008-2012) a permis :

- a. de définir une pratique sociale en émergence, la « médiation partenariale »
- b. de rendre compte de l'expérience vécue par les parents de jeunes en besoins multiples dans le contexte de partenariat intersectoriel de l'ÉIJ
- c. de cerner les compétences et conditions requises à l'exercice du rôle de coordonnateur médiateur
- d. d'identifier les principales conditions qui contribuent à faire de ces partenariats des innovations sociales

2) La recherche-action, phase II de Lemay, Jasmin et Ricard (2013-2015 et 2015-2019) poursuit les quatre objectifs suivants:

- a. Documenter et soutenir la transformation des pratiques des coordinateurs-médiateurs des ÉIJ en vue d'ajuster leur rôle à l'évolution des besoins et du contexte sociopolitique actuel (soutien et promotion d'une culture et de pratiques partenariales intersectorielles efficaces) ;
- b. Documenter et soutenir les pratiques de pointe entourant la démarche d'action en partenariat privilégiée dans le contexte des ÉIJ (ex. pratique collective d'analyse globale ou écosystémique des besoins des jeunes; pratique collective de planification dans une perspective d'intégration des services et des pratiques (individuelles, de groupe et collectives) ;
- c. Documenter et analyser les pratiques interréseaux (MSSS-MEESR) dans les situations d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) vivant des problématiques multiples et complexes à différents niveaux (ex. enjeux respectifs des 2 réseaux, convergences et divergences des pratiques, conditions favorables et obstacles au partenariat, etc.) ;
- d. Soutenir, à travers la conception de supports techniques ou professionnels divers, le

développement et le rayonnement de la communauté de pratique professionnelle et la diffusion des connaissances et pratiques de pointe développées (ex. conception d'un site web, production de la Charte de compétences (Dallaire et Ricard (2012), du Livret sur la compétence des coordonnateurs-médiateurs en contexte (Lemay, Dallaire, Ricard (2015), d'un Guide d'implantation/consolidation des ÉIJ au Québec (Lemay, Lambert, Bouchard, Lamontagne et al. 2016), etc.).

3) En 2009, la région de la Montérégie implante une ÉIJ sur chacun de ses territoires de CSSS. Afin de soutenir l'implantation de ces ÉIJ en émergence, l'étude de Larivière et Ricard (2009-2012) vise trois objectifs :

- a. « soutenir l'implantation optimale des ÉIJ dans les 11 CSSS de la Montérégie en proposant un modèle commun et en permettant aux partenaires locaux de l'adapter à leurs besoins locaux;
- b. développer avec les coordonnateurs un instrument de collecte continu de données standardisées permettant de mesurer le fonctionnement réel et l'impact continu des ÉIJ ;
- c. effectuer une recherche auprès des acteurs assurant le fonctionnement d'un tel mécanisme de coordination des services (en particulier les professionnels de ces pratiques de concertation, soient les coordonnateurs ÉIJ et les agents de liaison) » (Larivière et Ricard, 2014 : 1-2).

Pour voir le document complet en [PDF](#)